

POLITIQUE

La copie privée face au risque juridique

Le vent souffle fort sur la rémunération pour copie privée (RPC). Remontées contre un projet d'augmentation des barèmes, cinq des six organisations représentant les distributeurs, importateurs ou marques de matériels ont démissionné de la commission, s'attirant une réaction cinglante d'Aurélié Filippetti : «*Tant pis pour eux, la commission continuera son travail, je n'accepte pas le coup de force.*» Par ailleurs, la copie privée est sous l'épée de Damoclès d'une décision de la Cour de justice européenne (CJUE). Un quart des recettes (50 M€ en 2011) finance des projets de création et de diffusion, une enveloppe vitale pour le secteur du spectacle vivant. Si la CJUE déclare cette part de 25% illégale, les festivals et porteurs de projets devront se passer de ces aides. Le député PS Patrick Bloche, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, avait organisé une table ronde sur le sujet, le 21 avril, l'occasion d'un beau dialogue de sourds. «*Cette copie privée est ressentie comme une baisse des marges bénéficiaires par les importateurs ou industriels et pas suffisamment comme une contribution à la création*», attaque gentiment Laurent Petitgirard, président de la Sacem. «*Nous ne pouvons accepter le fonctionnement de cette commission où ceux qui s'estiment lésés, les ayants droit, fixent seuls le montant de leur compensation*», renvoie Édouard Barreiro au nom de l'association Que choisir. «*La commission est paritaire*, répond Pascal Rogard, directeur général



de la SACD. *Jamais une décision n'a été prise avec la simple majorité des ayants droit. Et aucun barème n'a été jugé excessif par le Conseil d'État.* Attaqué sur les motivations des industriels, Bernard Heger, délégué général du Simavelec, se défend : «*Nous ne voulons pas détruire le système, nous voulons le remodeler. Il y a de moins en moins d'actes*

de copie privée alors que l'on paye de plus en plus.» Plusieurs députés ont exprimé des interrogations : «*C'est alarmant de ne pas se poser la question d'une remise à plat de cette commission*», s'interroge Isabelle Attard (Europe Écologie les Verts). Pour Laure de la Raudière (UMP), «*Le système date de l'époque des cassettes audio. Aujourd'hui, dans le monde du numérique, il n'a aucune logique.*» À la suite de cette rencontre, les organisations du collège dit «*industriels*» ont estimé que les députés avaient «*clairement exprimé la nécessité de réformer la copie privée.*» Réplique des membres de Copie France (les ayants droit) : «*L'UFC- Que choisir et les importateurs démissionnaires de la commission pour copie privée n'hésitent pas à extrapoler les positions diverses émises par les députés présents à cette table ronde.*» **I. Y. P.**

Au service de l'éducation artistique ?

Auditionnés par la commission Lescure le 19 novembre, Laurent Petitgirard, président du conseil d'administration de la Sacem, et Jean-Noël Tronc, directeur général, ont lancé une petite bombe. Ils ont proposé que les 25% des recettes de la copie privée dédiés à l'action artistique et culturelle contribuent à financer le plan d'éducation artistique et culturelle. L'idée est habile car cela permettrait de préserver ces quelque 50 millions qui sont actuellement sous la menace d'une décision de la Cour de justice européenne, tout en renforçant la place des sociétés de répartition de droits comme partenaires auprès du gouvernement.

Astérios et la Loge aux Trois Baudets

CHANSON. Le Conseil de Paris devrait confirmer le 11 décembre la décision des services de la Ville d'attribuer la nouvelle délégation de service public (DSP) de la salle des Trois Baudets au projet présenté conjointement par Astérios Spectacles (Olivier Poubelle) et la Loge (Alice Vivier). Cette DSP de six ans débutera le 1^{er} janvier 2013. Selon nos informations, le projet retenu chiffre la compensation annuelle de la Ville de Paris à 500 000 euros, alors que celui de son concurrent était de 580 000 euros. Le cahier des charges a été assoupli par rapport à la DSP actuelle (460 000 euros). La jauge et le nombre de concerts ont été revus à la baisse avec une diffusion de concerts de chanson principalement – et non plus uniquement – francophone. Sous la direction de Julien Bas-souls depuis sa réouverture, l'établissement avait rencontré des difficultés financières en

partie liées, selon un audit de la mairie de Paris, à une DSP déséquilibrée. Les six salariés seront repris. Astérios Spectacles et la Loge ont déjà constitué une société, 3 Ânes Prod, qui a demandé les licences d'entrepreneur de spectacles. Les Trois Baudets, salle de 200 places, devrait reprendre les concerts au printemps. Renaud Barillet, directeur de la Bellevilloise, s'associera au projet pour en gérer le restaurant-bar. À Paris, Olivier Poubelle dirige notamment la salle de la Maroquinerie, et codirige le Bataclan, la Flèche d'Or et les Bouffes du Nord. Le projet concurrent était défendu par Caramba Spectacles (Luc Gaurichon), avec Jean-Paul Rosselin, Saïd Messous (l'Alimentation générale) et Samia Djitli (Rafu, les Trois Baudets). Cette dernière regrette, à titre personnel, «*une décision retardée par la Ville et que la différence se soit jouée sur le financement.*» **I. NICOLAS DAMBRE**

SYLVIE ROBERT EN MISSION MINISTÉRIELLE.

Sylvie Robert, vice-présidente de Rennes Métropole à la culture et vice-présidente de la Région Bretagne chargée de la jeunesse, a été chargée par Aurélié Filippetti de mener «*une mission de contact et de recueil d'avis auprès des élus*». Sylvie Robert a entamé sa mission le 6 novembre et adressera dès janvier des points d'étape réguliers à la ministre, jusqu'à la remise d'un rapport définitif en novembre 2013. «*C'est une mission indépendante de l'élaboration de la loi de décentralisation, mais qui va prendre en compte ce nouveau contexte d'organisation des relations entre État et collectivités sur la culture*», explique-t-elle. Il est ainsi question d'instaurer des déclinaisons territoriales du Conseil national des collectivités locales pour le développement culturel.

